

# **L'expérimentation du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le Département du Val d'Oise**

**10 janvier 2008**

**CG95-DGAS-Insertion \ Conseil d'orientation pour l'emploi \ RSA**

# Sommaire

- I. Le Val d'Oise en quelques chiffres**
- II. Le RSA: un nouvel instrument au service de la politique départementale d'insertion**
- III. Les modalités de mise œuvre du RSA dans le Val d'Oise**
- IV. La participation des bénéficiaires du RMI**
- IV. Les points de difficultés repérés**

# I. Le val d'Oise en quelques chiffres

# **I. Le val d'Oise en quelques chiffres**

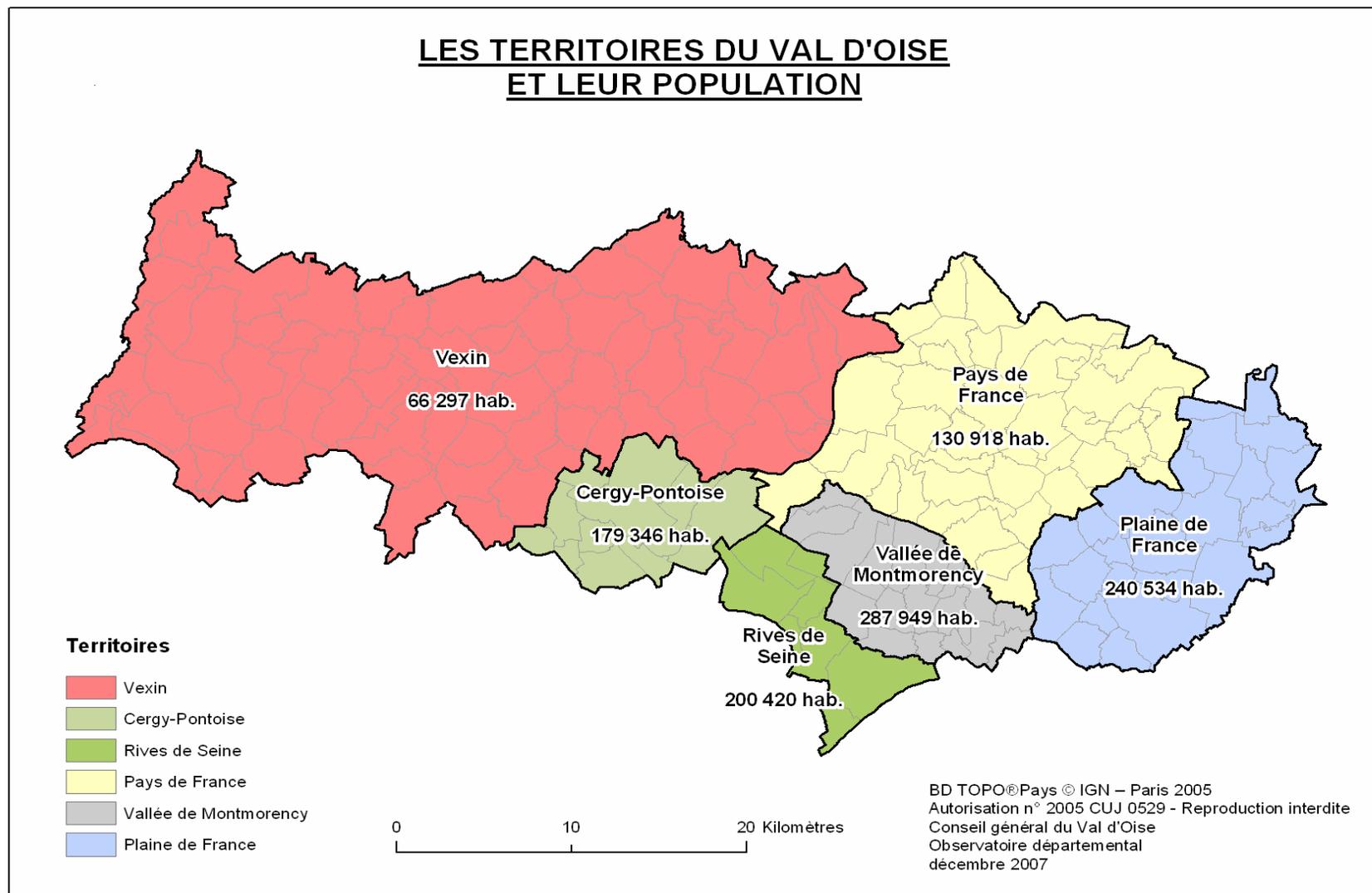
## **1.1 Population**

## **1.2 Emploi – Allocataires et bénéficiaires du RMI**

## **1.3 Caractéristiques des bénéficiaires du RMI**

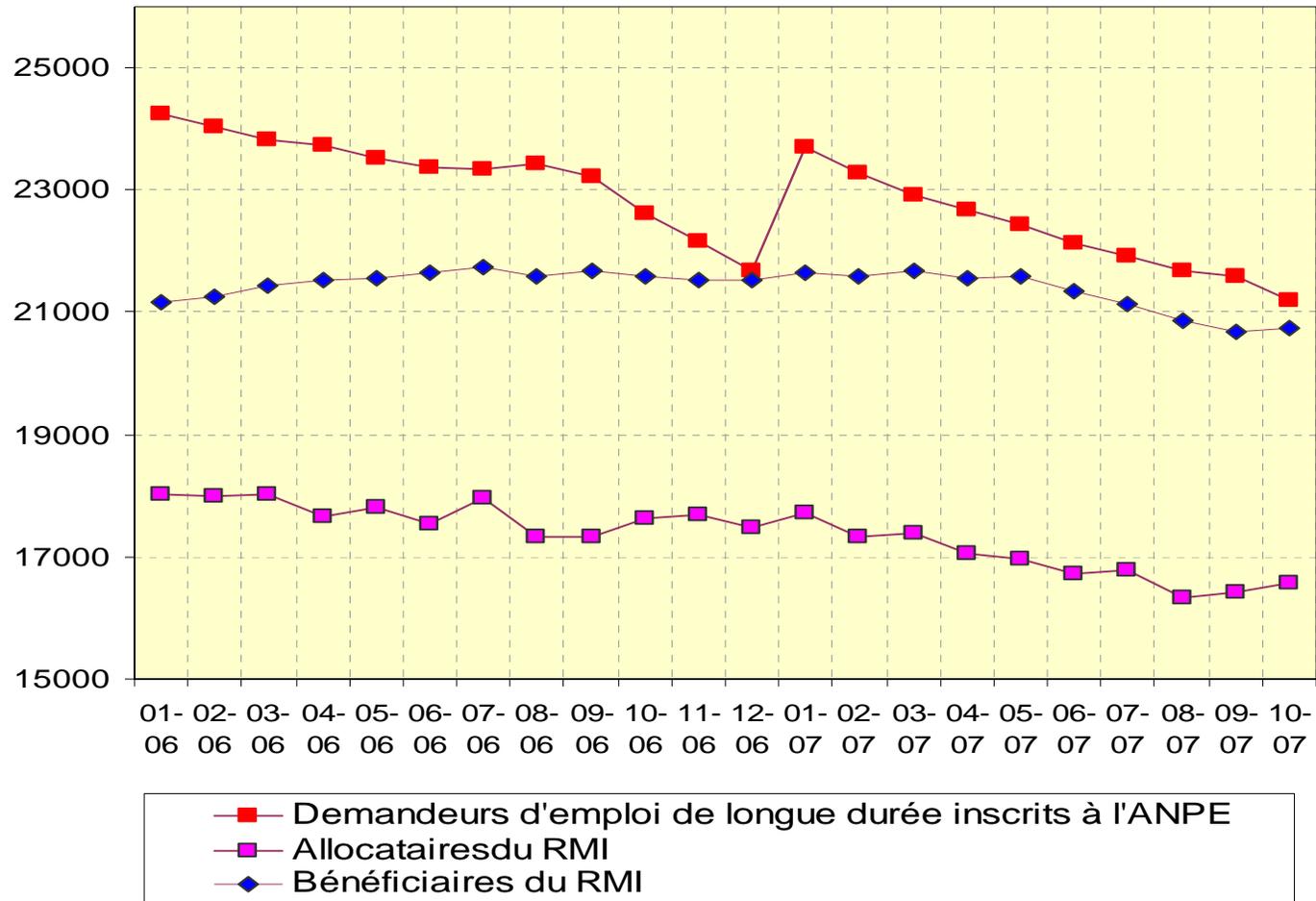
## **1.4 Dépenses RMI**

# 1.1 Population du Val d'Oise: 1 105 464 habitants



## 1.2 Emploi, allocataires, bénéficiaires du RMI

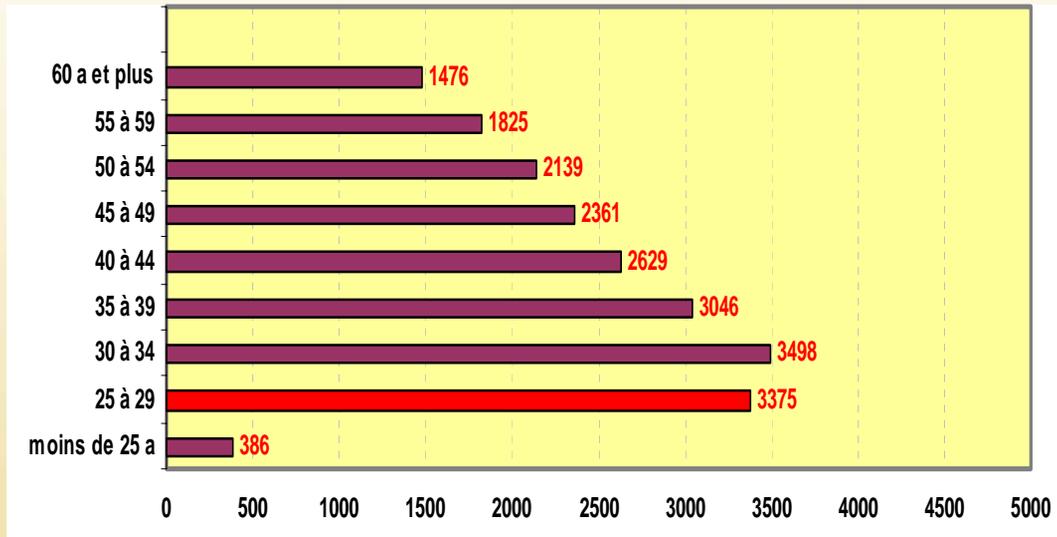
Courbes d'évolution du nombre des demandeurs d'emploi ( DELD) et des allocataires et bénéficiaires du RMI, de janvier 2006 à octobre 2007



\* Il s'agit des demandeurs d'emploi (DELD), toutes catégories confondues ( 1 à 6)

# 1.3 Caractéristiques des bénéficiaires du RMI

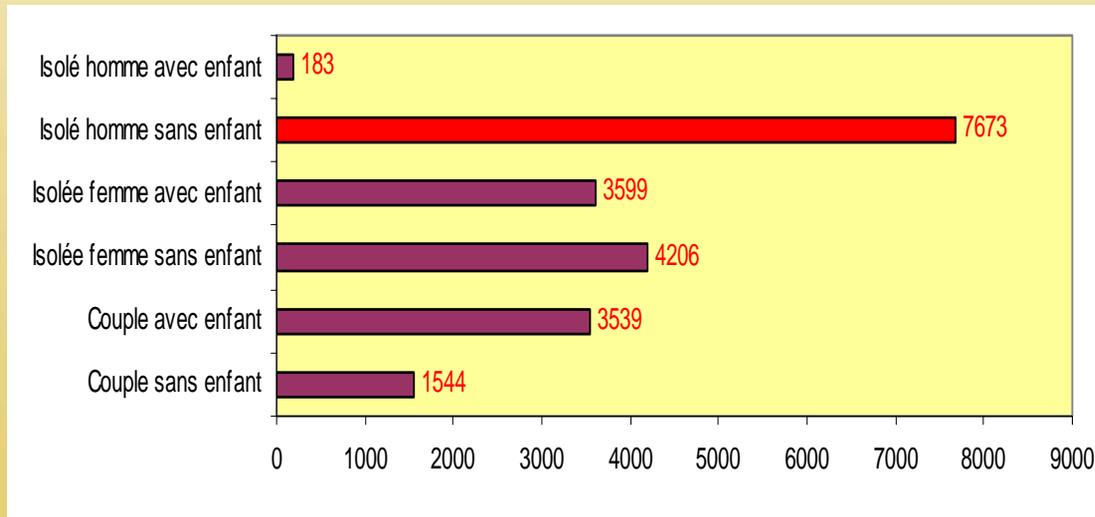
Répartition par tranches d'âge



Il s'agit de l'âge que les bénéficiaires ont atteint en 2007

48% des bénéficiaires ont entre 25 et 39 ans

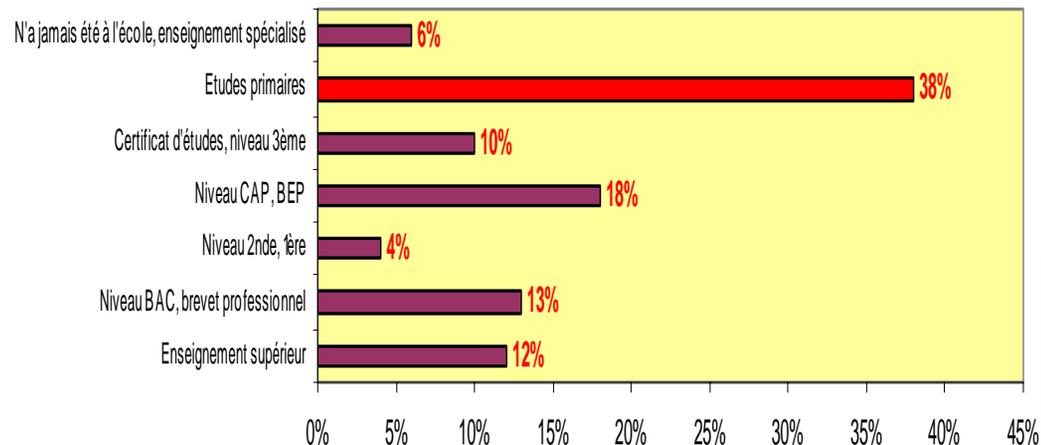
Répartition par Situation familiale



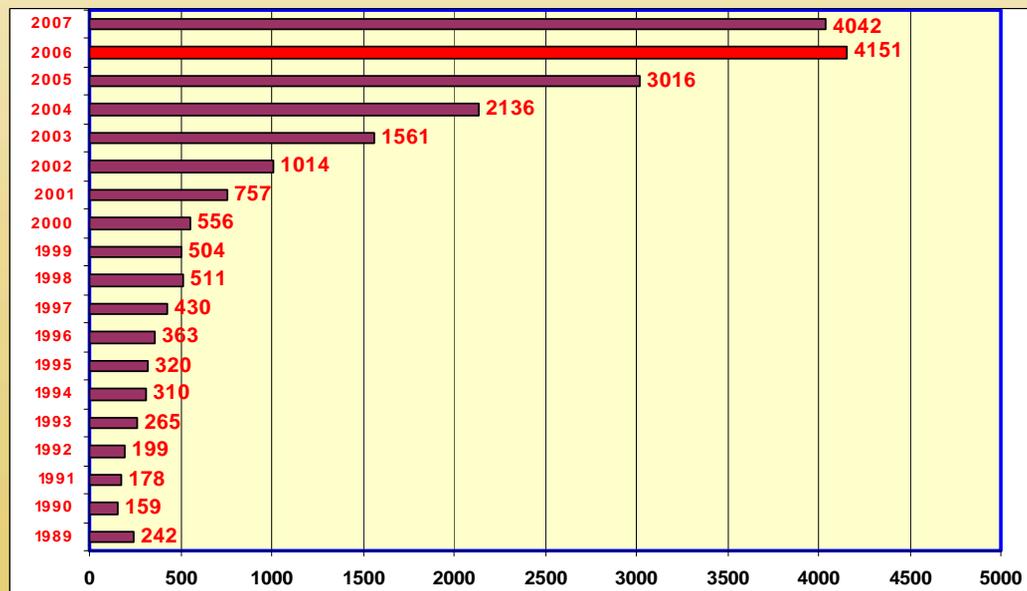
15153 enfants à charge au titre du RMI

# 1.3 Caractéristiques des bénéficiaires du RMI

Répartition par niveau de formation



Répartition par année d'entrée dans le dispositif



## 1.4 Dépenses RMI

	BP + BS 2006	BP + BS 2007
Allocations	93 724 605 €	97 051 619 €
Actions d'insertion	12 172 629 €	12 412 704 €
Frais de structure	2 000 000 €	2 000 000 €
<b>Total</b>	<b>107 897 234 €</b>	<b>111 464 323 €</b>

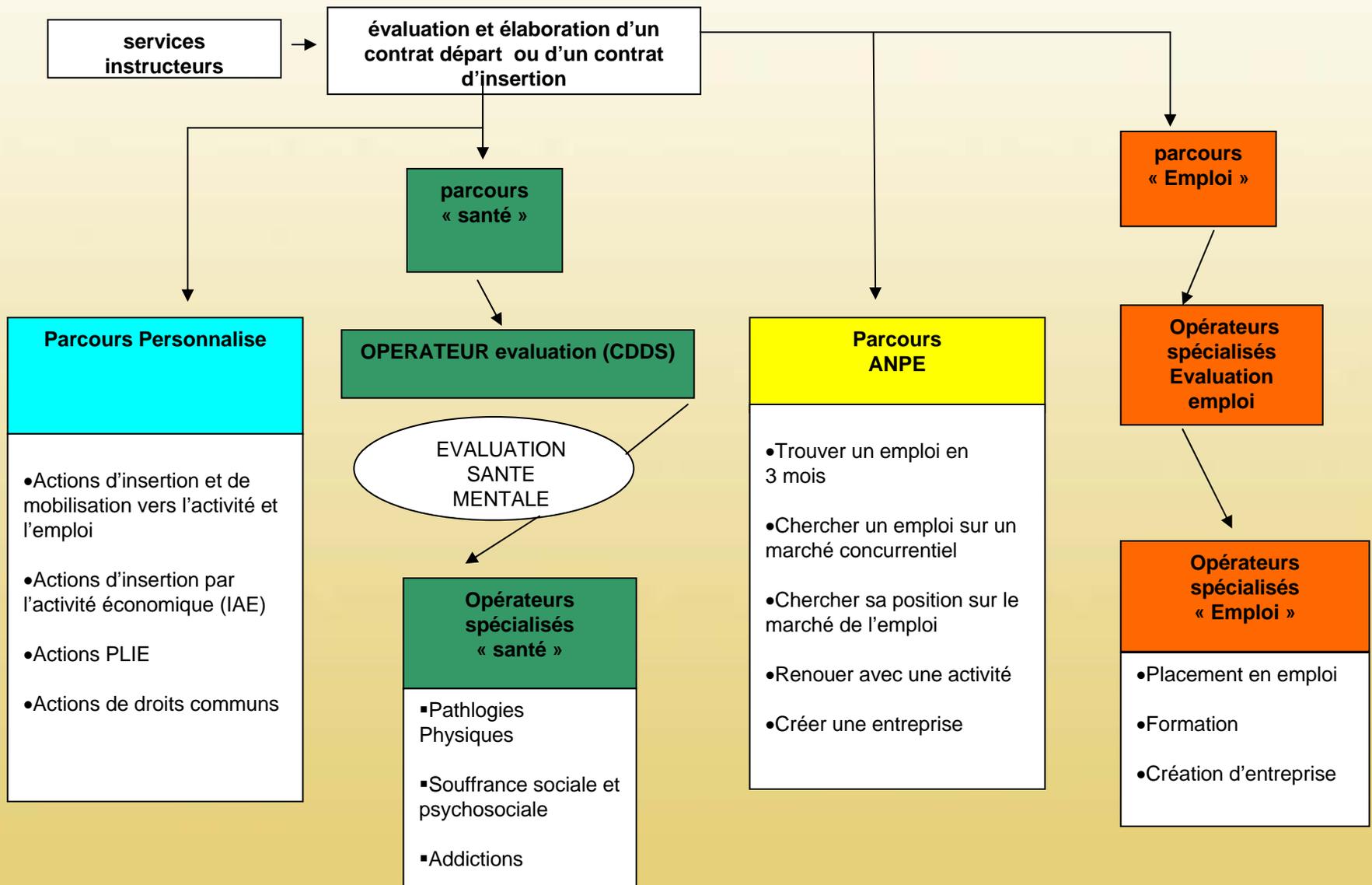
## **II. Le RSA: un nouvel instrument au service de la politique départementale d'insertion**

## **II. Le RSA: un nouvel instrument au service de la politique départementale d'insertion**

### **2.1 Trois enjeux majeurs qui ont conduit à la re-fondation de la politique d'insertion**

- Inscrire le RMI dans une politique sociale d'ensemble,
- Re-crédibiliser l'insertion:
  - pour les bénéficiaires du RMI : « sortir du virtuel »
  - avec les acteurs : définir des objectifs de résultats
  - pour le grand public: éviter les phénomènes de rejet
- Assurer une meilleure évaluation des actions et un meilleur contrôle des dépenses

## 2.2 Schéma des parcours d'insertion



## II. Le RSA: un nouvel instrument au service de la politique départementale d'insertion

### 2.3 Les résultats attendus

- Plus de sorties durables vers l'emploi
- Une progression qualitative dans l'orientation et la prise en charge des bénéficiaires
- Des parcours aux objectifs, étapes et résultats plus lisibles
- Une baisse du nombre de jeunes entrants dans le dispositif RMI
- Une baisse du nombre d'allocataires et de bénéficiaires

### **III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise**

# III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise

## 3.1 Les principes retenus dans le Val d'Oise

- Faire en sorte que quelle que soit la situation de départ, le produit de chaque heure travaillée puisse améliorer le revenu final de la famille
- Garantir que les ressources globales de la famille lui permettent de franchir le seuil de pauvreté dès le quart temps
- Prévoir un accompagnement renforcé et adapté lors de la prise d'emploi et dans l'emploi

# III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise

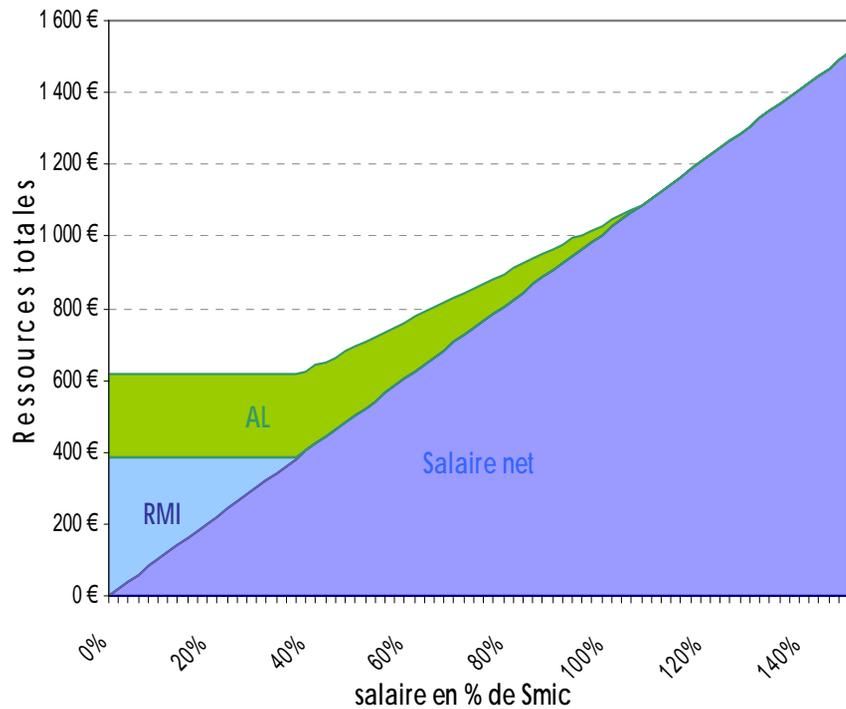
## 3.2 L'alignement sur les critères applicables aux bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (API) pour ce qui concerne :

- Le barème du RSA (pente à 0,3 et point de sortie à 1,4 Smic)
- Le délai de résidence pour l'éligibilité au RSA est également fixé à 6 mois
- Mise en place d'un dispositif d'aide financière (APRA) mutualisant la prime de retour à l'emploi (PRE) de 1000 €

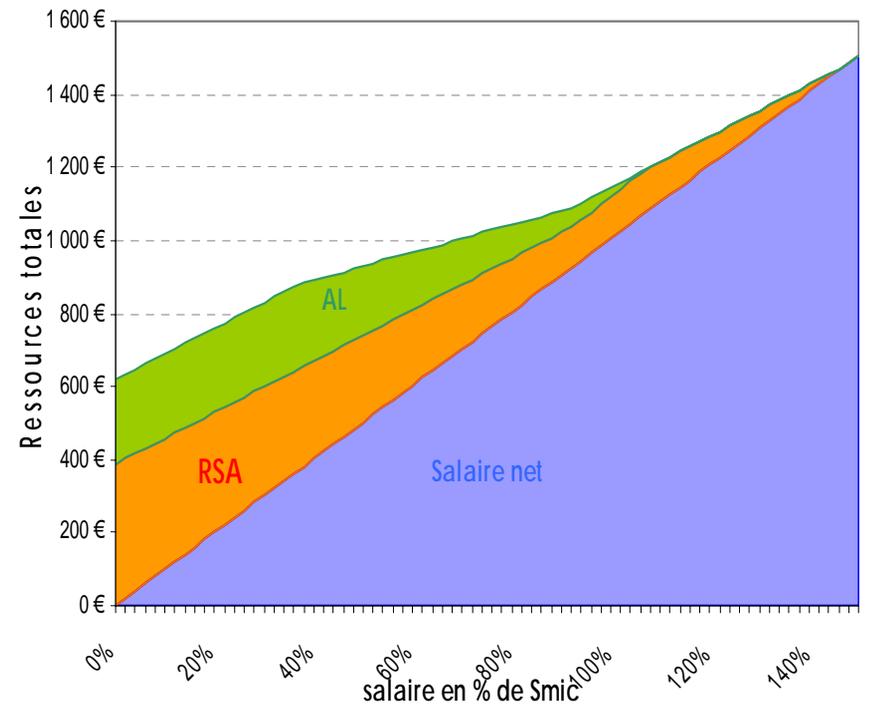
Cet alignement procède de la volonté du Département de voir le RSA appliquer avec cohérence que le public relève de l'API ou du RMI

# Graphique barème RSA

évolution des ressources totales d'un bRMI en fonction du salaire perçu dans le dispositif actuel au delà de la période d'intéressement : exemple d'une personne seule



évolution des ressources totales d'un bRMI en fonction du salaire perçu dans le dispositif RSA : exemple d'une personne seule



Seuil de pauvreté : 817€

# III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise

## 3.3 Le choix des territoires expérimentateurs

- L'Assemblée Départementale a décidé d'expérimenter le RSA sur les territoires des circonscriptions d'action sociale d'Argenteuil et de Bezons, pour trois raisons :
  - Un potentiel de 3200 bénéficiaires du RMI avec un objectif de 25 % de remise à l'emploi soit, 800 contrats RSA
  - Un système dynamique d'acteurs locaux
  - Un bassin d'emploi fortement irrigué par les moyens de transport

# III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise

## 3.4 La prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires de RSA:

- Le RSA est entré en vigueur le 1er novembre 2007
- Le Département a fait le choix d'intégrer dans la mesure RSA :
  - les bénéficiaires du RMI qui reprennent une activité à compter du 01/11/07 (Flux)

Et

- les bénéficiaires du RMI déjà en activité à cette date (Stock estimé à environ 600 personnes)

# III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise

## 3.4 La prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires de RSA:

- Pour les bénéficiaires du "flux" ce sont les services instructeurs du Département et des 2 CCAS qui sont mobilisés dans le cadre de réunions d'information collective pour accueillir, évaluer, faire signer le contrat RSA et orienter les personnes
- Pour les bénéficiaires du "stock", le Département a conventionné un opérateur associatif pour réaliser ce travail d'accueil, d'évaluation et d'orientation

# III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise

## 3.4 La prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires de RSA:

- A noter que l'accompagnement proposé aux bénéficiaires du RSA prend appui sur la totalité des actions d'insertion du PDI (70 actions environ) et sur les actions de droit commun
- Plusieurs objectifs pour l'accompagnement des usagers du RSA:
  - Pérenniser l'emploi
  - Transformer les CDD en CDI
  - Augmenter si nécessaire le temps de travail
  - Apporter des solutions aux difficultés qui surgissent en cours d'emploi

# III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise

## 3.5 Le financement de l'expérimentation

- Conformément aux dispositions de la loi TEPA du 21/08/07 qui prévoit un cofinancement, les participations de l'Etat et du Département au surcoût RSA ont été évaluées chacune à 753 433,33 € pour 14 mois
- Une subvention de 119 000 € a été accordée par le Département à l'association qui a pris en charge les bénéficiaires du RSA relevant du stock
- L'Etat verse par ailleurs 55 000 € au Département pour l'animation du dispositif
- Le Département a créé un poste de coordonnateur RSA

# III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise

## 3.6 La mobilisation des acteurs

- L'expérimentation du RSA a été construite dans le cadre d'une démarche participative impliquant:
  - Élus du Conseil général et des 2 communes expérimentatrices
  - Acteurs institutionnels (CAF, DDTEFP, ANPE, préfecture)
  - Partenaires du PDI
  - Services du Département et des 2 CCAS d'Argenteuil et de Bezons
  - Groupe d'usagers
  - ANSA

## **III. Les modalités de mise en œuvre du RSA dans le Val d'Oise**

### **3.6 La mobilisation des acteurs**

- L'ensemble des acteurs a travaillé sur l'application et les conditions de réussite du RSA dans le cadre de divers groupes techniques
- Un comité de pilotage élargi aux représentants des employeurs et des syndicats est prévu fin janvier pour traiter la question du développement de l'emploi

## **IV. La participation des bénéficiaires du RMI**

## IV. La participation des bénéficiaires du RMI

### 4.1 Le groupe bénéficiaire

- Il a été constitué à l'occasion de la visite du Premier Ministre le 23 juillet 2007 et consulté sur la mise en place du RSA.
- Ce groupe est en cours de développement et de renouvellement. Les 8 personnes concernées ont apporté une aide pour:
  - cerner les difficultés qui entravent la reprise d'emploi en matière notamment de mobilité, garde d'enfants, logement...
  - cerner les attentes en matière d'accompagnement
  - rendre audible et compréhensible la communication autour de la mesure RSA

# IV. La participation des bénéficiaires du RMI

## 4.2 La communication autour du RSA

- Une plaquette a été conçue et diffusée pour présenter le RSA comme :
  - un complément de revenus en plus du salaire et un accompagnement adapté
- Un courrier spécifique portant sur la démarche à suivre a été adressé aux 600 bénéficiaires identifiés par la CAF comme relevant du stock
- Un courrier adapté a été adressé aux autres 2600 bénéficiaires potentiels du RSA résidant sur les 2 territoires expérimentateurs

- Chiffres arrêtés au 07 janvier 2008 :

	<b>Flux</b>	<b>Stock</b>	<b>Total</b>
<b>Appels reçus</b>	305	330	635
<b>Rendez-vous fixés</b>	33	249	282
<b>Personnes présentes</b>	16	177	193
<b>Avenants RSA établis</b>	16	149	165

*Au 08 janvier 2008, 312 bénéficiaires ont perçu le RSA.*

## **V. Les points de difficultés repérés**

# V. Les points de difficultés repérés

## 5.1 Un calendrier de mise en oeuvre resserré

## 5.2 La mise en œuvre technique

- **L'intervention de la CAF**
  - Rigidité des procédures
  - Fiabilité des données
  - Question de la mensualisation du calcul des ressources
- **Nécessité d'adapter et de faire évoluer les pratiques d'accompagnement des services instructeurs**

## V. Les points de difficultés repérés

- **5.3 La mobilisation des acteurs de l'emploi et de la formation**
  - la place et le rôle de l'ANPE ?
  - Comment impliquer les employeurs ?
  - Comment adapter l'offre de formation aux publics en insertion ?
- **5.4 L'évaluation du dispositif RSA**
  - Le protocole national d'évaluation prévoit la collecte d'indicateurs et la réalisation de diverses enquêtes dans des territoires expérimentateurs et des territoires témoins
  - Quel recul pour la réalisation de l'évaluation et quel retour pour les Départements ?